



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°630) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ,
BOUQUET ET MESSIAEN A L'ASSOCIATION «
LES POSSIBLES » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-474
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Les Possibles » représentée par Monsieur Laurent REY, en qualité de Président, et domiciliée, 8 rue des Tournelles, 75004 PARIS, d'organiser des répétitions, le 14 novembre de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Messiaen, les 15, 21 et 22 novembre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Bouquet, le jeudi 28 novembre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Possibles » représentée par Monsieur Laurent REY, en qualité de Président, et domiciliée, 8 rue des Tournelles, 75004 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 144 TTC (cent quarante-quatre euros), afin d'organiser des répétitions, le 14 novembre de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Messiaen, les 15, 21 et 22 novembre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Bouquet, le jeudi 28 novembre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191203-lmc1H6883H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019
Date de Publication : 03/12/2019